

DELEGUES DU PERSONNEL DU SITE DE GRENOBLE

FLASH D.P. REUNION PLENIERE DU 07 Mars 2013

Elus présents pour les syndicats :

- SUD : Joël GRECO, Stéphanie HENRISSAT
- Délégué syndical CGT : Stéphane NONY

Elues excusées : Valérie DI-GIONE (SUD), Angélique SONNTAG (CGT), Monique RITTON (CGT)

La Direction est représentée par Mr Daniel MOULIN (Directeur Régional), avec Magali MESTRE-PELLETIER

Questions des élus SUD :

1/ Les élus SUD ont posé la question suivante lors de la réunion du 12 Février 2013 :

Dans le cadre d'un changement de classe ou de niveau, quelle augmentation minimale du salaire annuel brut doit pouvoir bénéficier au salarié ? Cette augmentation peut-elle se limiter par exemple à 0.5%, voire être nulle ?

La Direction peut-elle nous confirmer sa réponse, compte tenu des précisions apportées par les élus SUD, relevées dans la *Note de process des révisions salariales 2013* ?

« Tout changement de classe ou de niveau doit être accompagné d'une évolution salariale. A titre de recommandations, le paramétrage d'une potentielle promotion a été construit de la façon suivante :

- au moins 1% de la RMMG de la situation antérieure pour les promotions de la classe 1A à 5D ;
- au moins 2% de la RMMG de la situation antérieure pour les promotions de la classe 6A à 8B. »

La Direction Régionale confirme ce point :

Tout changement de classe ou de niveau doit être accompagné d'une évolution salariale d'

- au moins 1% de la RMMG de la situation antérieure pour les promotions de la classe 1A à 5D ;
- au moins 2% de la RMMG de la situation antérieure pour les promotions de la classe 6A à 8B.

Les élus SUD apprécient à sa juste valeur la confirmation de la Direction sur ce point, le syndicat SUD ayant fait preuve de vigilance et d'efficacité en sollicitant la compétence d'autres élus SUD pour apporter une réponse sûre..

2/ Où en réellement est le projet de déménagement, compte tenu des difficultés apparentes pour mener ce projet à terme sur le site envisagé ?

Nous sommes toujours en discussion sur le projet cible, même si c'est plus compliqué que prévu.

Les élus SUD, comme tous les salariés, attendent avec impatience des précisions car les impacts seront nombreux sur le quotidien des salariés.

3/ Quand seront communiquées les règles du challenge « fusion » ?

Elles seront communiquées courant mars, après validation par le Directeur Régional.

4/ Un collaborateur en contrat de professionnalisation peut-il, au terme des 2 ans, continuer une troisième année (licence) dans le même cadre contractuel avec AG2R-LM et sur le même poste ?

Un collaborateur en contrat de professionnalisation peut au terme des 2 ans faire une troisième année (licence) dans le même cadre contractuel avec AG2R-LM, c'est-à-dire en contrat de professionnalisation. Ses missions seront adaptées en fonction des nouvelles compétences à acquérir.

[Les élus SUD apprécient ces précisions car cela ne semblait pas être l'orientation choisie. Cela renforce l'intérêt de venir solliciter vos élus DP lorsque des réponses qui vous sont apportées dans le cadre de vos fonctions ne vous paraissent ni appropriées ni favorables !](#)

5/ Quelle a été l'enveloppe des primes et qu'elle en a été la répartition entre :

- MDP ?
- MDE ?
- CICAS ?

A ce jour, les augmentations accordées pour 2013 ne sont pas connues, elles le seront à fin mars.

Le montant des primes accordées est le suivant :

MDP : 0

MDE : 1338 €

Le Social ne relève pas de la Direction Régionale

Le CICAS ne dispose pas encore des éléments de réponse.

[Les élus SUD attendent la prochaine réunion des DP pour avoir ces précisions.](#)

6/ Quand sera communiqué le tableau du compteur annexe des heures pour les collaborateurs ex-Premalliance travaillant à 95% (ou autre temps partiels le cas échéant) ? Qui est chargé de fournir ce tableau aux collaborateurs concernés ?

Il est en cours de mise à jour par le service RH, on devrait le recevoir d'ici fin mars 2013, voire début avril.

[Les élus SUD attendent avec impatience et veilleront à ce que le compteur soit bien transmis aux collaborateurs concernés.](#)

7/ Des propositions ont-elles été formulées par la Direction à la collaboratrice de Chambéry qui a été déclarée inapte au poste d'assistante commerciale ?

Oui, des postes de reclassement lui ont été proposés par courrier fin février 2013.

[Les élus SUD : la situation de cette collègue s'éclaircit peu à peu et nous ré aborderons ce sujet lors de la prochaine réunion.](#)

LA PROCHAINE REUNION SE TIENDRA LE 09 AVRIL 2013.

CONTACTEZ VOS DELEGUES DU PERSONNEL POUR ABORDER LES PROBLEMES QUE VOUS RENCONTREZ.

